

Réf. : Responsable Service scolarité

Arrêté fixant la composition du jury d'examen de la 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2023-269 du 15 septembre 2023 relatif à délégations de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024 membres du jury d'examen de la 3^{ème} année du **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** :

Président : M. le Pr. Jean-François GOOSSENS (PU),

M. le Pr. Christophe CARNOY (PU),

M. le Pr. Mohamed LEMDANI (PU),

Mme le Pr. Marie-Bénédicte ROMOND (PU).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 19 Octobre 2023

Par délégation le Premier Assesseur

Le Premier Assesseur,

Anne GARAT

Anne GARAT

